

**OBJET : Obligation vaccinale**

Madame, Monsieur,

La LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire m'oblige à la vaccination contre le COVID-19 et à en justifier.

Par la présente, je vous rappelle l'article 1 II A alinéa 2 de la LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiée par la LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021, à savoir que :

---

*« Cette réglementation est rendue applicable au public et, à compter du 30 août 2021, **aux personnes qui interviennent dans ces lieux, établissements, services ou évènements lorsque la gravité des risques de contamination en lien avec l'exercice des activités qui y sont pratiquées le justifie**, au regard notamment de la densité de population observée ou prévue. »*

---

Cette disposition a déterminé le Conseil constitutionnel dans son contrôle de constitutionnalité.

Dès lors, faute de lien démontré avec l'exercice des activités qui sont pratiquées dans votre établissement au regard notamment de la densité de population observée ou prévue avec la gravité des risques de contamination, j'estime ne pas être obligée par l'obligation vaccinale.

En outre, je vous saurai gré, si votre demande persistait, de bien vouloir me garantir que le vaccin considéré est inoffensif pour ma santé.

Je demeure bien naturellement à votre disposition pour évoquer, ensemble, toute éventuelle suite à intervenir.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.